



Paris, le 12 juillet 2019

**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup d'étonnement que nous apprenons que certains Directeurs Académiques profitent de la période estivale pour influencer les répartitions pédagogiques ou retirer une journée de salaire à des enseignant-es en arguant du fait qu'ils auraient refusé de mettre en œuvre évaluations nationales en CP et/ou en CE1.

Pour nous, comprendre pourquoi ces enseignants adaptent ou ne font pas les évaluations est la première démarche qui devrait présider dans « l'école de la confiance ». C'est une excellente occasion d'échanger sur la pédagogie, les pratiques de classes et les évaluations mises en œuvre dans le cadre de la classe ou du cycle. C'est une occasion de bien comprendre comment l'enseignant s'adapte aux besoins de ses élèves et de respecter sa professionnalité et son expertise.

Loin de cela, nous assistons à une mise au pas et à des sanctions. Faire bien son métier se résumerait donc à obéir à des directives dont les finalités peuvent se discuter plutôt qu'à tout mettre en œuvre pour faire réussir ses élèves. Dans « l'école de la confiance », la professionnalité serait ainsi réduite à deux actes annuels niant ainsi l'investissement quotidien des enseignants en faveur de leurs élèves.

Les sanctions financières comme le fait de priver de leur classe des enseignants qui font bien leur travail parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans une culture de l'évaluation, qui peine à démontrer son utilité pour les élèves, ne sont ni des signes de confiance envers les enseignants ni de respect de leur professionnalité.

Partir en vacances sans savoir quel pourrait être son niveau de classe à la rentrée sera non seulement vécu comme une lourde sanction mais sera une source de démotivation et d'incompréhension qui empêchera de se projeter et de bien préparer

la rentrée. Autant d'éléments qui nuiront à une rentrée sereine et constructive dans l'école concernée.

Nous rappelons que la répartition des classes relève de la direction d'école après consultation du conseil des maitres et qu'elle tient compte des expériences des uns et des autres.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès des directeurs académiques pour qu'ils renoncent aux sanctions et renouent un dialogue constructif avec les enseignants et ainsi assurent les conditions d'une rentrée réussie.

Nous comptons sur votre compréhension et vous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le co-secrétariat  
Francette POPINEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Popineau', written in a cursive style.